

Avis de Soutenance

Madame Mina Ayse ILHAN

DROIT

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*Les outils prédictifs d'Intelligence Artificielle dans le procès pénal aux Etats-Unis :
Réflexions sur la technologie et le procès*

dirigés par Madame Marina TELLER et Madame Serena VILLATA

Soutenance prévue le **mercredi 05 novembre 2025** à 14h00

Lieu : Faculté de droit et sciences politiques Nice
Salle : DL4T Villa Passiflores

Composition du jury proposé

Mme Marina TELLER	Université Côte d'Azur	Directrice de thèse
M. Hugues BERSINI	Université Libre de Bruxelles	Rapporteur
Mme Julie CHARPENET	Université Côte d'Azur	Examinateuse
Mme Amélie FAVREAU	Université Grenoble Alpes	Examinateuse
M. Lin XU	Central South University	Rapporteur
Mme Serena VILLATA	Université Côte d'Azur	Co-directrice de thèse

Mots-clés : algorithmes, justice criminelle, algorithmes predictifs,,

Résumé :

Au nom de l'efficacité et de la neutralité, des outils algorithmiques d'évaluation du risque ont rapidement investi la justice préalable au procès, en promettant une prédition objective là où la discréption et la rareté des ressources montrent leurs limites. Leur déploiement a été inégal et, pour l'essentiel, régi par des pratiques préalables au procès plus souples que celles qui encadreraient des preuves similaires à l'audience. Ces systèmes compressent des données de vie hétérogènes en scores de « risque », invitant les juridictions à statuer sur ce qui pourrait advenir plutôt que sur ce qui a été prouvé, dans un processus déjà façonné par les négociations de plaidoyer, les disparités raciales et des asymétries institutionnelles. Cette thèse soutient que ces outils n'ajoutent pas simplement de l'information : ils reconfigurent ce qui compte comme savoir mobilisable et qui est reconnu comme détenteur crédible de ce savoir au moment le plus sensible pour la liberté. Elle documente la manière dont les scores interagissent avec les heuristiques et les incitations judiciaires ; comment des variables en apparence neutres (antécédents judiciaires, contacts antérieurs, résidence, emploi) peuvent recoder le désavantage social ; et comment l'opacité et les revendications de secret industriel entravent la contestation contradictoire. L'analyse doctrinale précise la frontière entre mesure de régulation et punition au regard de United States v. Salerno, les exigences de proportionnalité, et la portée persistante de la présomption d'innocence lorsque les décisions sont prédictives. Un bref examen technique montre en quoi les promesses d'« explicabilité » dépassent souvent ce que ces modèles peuvent démontrer de façon fiable pour le droit ; mais l'argument central est juridique : la légitimité repose sur des garanties, non sur des slogans. La thèse soutient que la pratique préalable au procès doit importer en amont la discipline du droit de la preuve. En conséquence, elle plaide pour des contrôles de fiabilité proportionnés aux enjeux ; des décisions motivées expliquant comment tout score a été mis en balance avec les faits propres à l'affaire ; de réelles possibilités de contestation par la défense ; et, le cas échéant, le recours à une expertise indépendante pour traduire les sorties des modèles

sans déposséder le juge de sa maîtrise décisionnelle. L'accent est mis sur les garanties plutôt que sur des promesses de « précision », afin que les décisions préalables au procès demeurent individualisées et proportionnées et que la détention conserve son statut de mesure exceptionnelle et non punitive. Enfin, la thèse défend le doute comme vertu juridique, une pause disciplinée qui tempère l'attrait de la certitude algorithmique et réaffirme la responsabilité du juge, afin que la liberté demeure la règle, même à l'ère prédictive.